



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

l'enseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200) et le au
SIMDUT 2015 du Canada qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) amendée
et le Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Date d'émission 13-juin-2022

Date de révision 13-juin-2022

Numéro de révision 1

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Exterior 450 Red Mahogany Stain

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit BLK290

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Teinture pour bois extérieur

Restrictions d'utilisation Utiliser uniquement pour les applications prévues

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fabricant

General Finishes
2462 Coporate Circle
East Troy, WI 53120
Phone 1-800-783-6050

Distributeur

Wood Essence
2343 1st Ave North, unit B
Saskatoon, SK S7K 2A2
Phone 306-955-8775

Dover Finishing Products
180 Ave Du Voyageur
Pointe-Claire, QC H9R6A8
Phone 514-697-3000

Lee Valley Tools
1090 Morrison Drive
Ottawa, ON K2H1C2
Phone 613-596-0350

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24
Chemtrec 1-800-424-9300
+1 703 527 3887 (CHEMTREC International)

2. Identification des dangers

Classification

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux selon les normes des États-Unis sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA 2012 ou par le Système canadien d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015)

Éléments d'étiquetage

Aucun

Mentions de danger

Aucun.

Autres renseignements

Aucun renseignement disponible.

3. Composition/information sur les ingrédientsSubstance

Non applicable.

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Propylène glycol	57-55-6	3 - 7	-	-
Noir de carbone	1333-86-4	0.1 - 1	-	-

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

4. Premiers soinsDescription des premiers soins

Inhalation	Déplacer à l'air frais.
Contact avec les yeux	Rincer à fond avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières.
Contact avec la peau	Laver la peau à l'eau et au savon.
Ingestion	Rincer la bouche.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**Symptômes** Aucun renseignement disponible.Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**Note aux médecins** Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun renseignement disponible.
Dangers particuliers associés au produit chimique	Aucun renseignement disponible.
Données sur les risques d'explosion	
Sensibilité au choc	Aucun.
Sensibilité à la décharge électrostatique	Aucun.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles	S'assurer une ventilation adéquate.
Autres renseignements	Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage	Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
--	---

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage	Conserver dans un endroit sec. Garder à des températures inférieures à 49°C / 120°F. Craint le gel.
---------------------------------	---

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV		OSHA PEL	NIOSH
Noir de carbone 1333-86-4	TWA: 3 mg/m ³ inhalable particulate matter		TWA: 3.5 mg/m ³ (vacated) TWA: 3.5 mg/m ³	IDLH: 1750 mg/m ³ TWA: 3.5 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ Carbon black in presence of Polycyclic aromatic hydrocarbons PAH
Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Propylène glycol 57-55-6	-	-	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 50 ppm	-

Noir de carbone 1333-86-4	TWA: 3.5 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³	TWA: 155 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³
------------------------------	----------------------------	--------------------------	--	--------------------------

Limites d'exposition professionnelle biologique**Contrôles techniques appropriés**

Mesures d'ingénierie Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage En cas de risques d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection des mains Aucun équipement de protection particulier requis.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection particulier requis.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Considérations générales sur l'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit.

9. Propriétés physiques et chimiques**Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

État physique Liquide
Couleur Rouge / Brun
Odeur Faible
Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

Propriété

pH 7.5 - 8.8
Point de fusion / point de congélation
Point initial d'ébullition et plage d'ébullition
Point d'éclair
Taux d'évaporation
Inflammabilité
Limites d'inflammabilité dans l'air
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité
Pression de vapeur
Densité de vapeur
Densité relative 8.5
Solubilité dans l'eau Soluble dans l'eau
Solubilité(s)
Coefficient de partage
Température d'auto-inflammation
Température de décomposition
Viscosité cinématique
Viscosité dynamique

Remarques • Méthode

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

Autres renseignements

Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible.
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible.
Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Teneur en COV (%)	Aucun renseignement disponible
VOC	< 175 g/L
Masse volumique du liquide	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Ne pas congeler.
Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

11. Données toxicologiques**Informations sur les voies d'exposition probables****Renseignements sur le produit**

Inhalation	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact avec les yeux	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact avec la peau	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Ingestion	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Aucun renseignement disponible.
------------------	---------------------------------

Toxicité aiguë**Mesures numériques de la toxicité****Renseignements sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Propylène glycol	= 20 g/kg (Rat)	= 20800 mg/kg (Rabbit)	-
Noir de carbone	> 15400 mg/kg (Rat)	-	> 4.6 mg/m ³ (Rat) 4 h

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucun renseignement disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucun renseignement disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun renseignement disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Ce produit contient du noir de carbone qui est classé comme un carcinogène possible lorsqu'il est présent sous forme de poussière respirable. Ceci n'est pas pertinent pour ce produit, car celui-ci n'est pas sous une forme respirable.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Noir de carbone 1333-86-4	A3	Group 2B	-	X

Légende

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétée Aucun renseignement disponible.

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Propylène glycol 57-55-6	EC50: =19000mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: =51600mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 41 - 47mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =51400mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =710mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: >1000mg/L (48h, Daphnia magna)

Persistance et dégradation Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Propylène glycol	-1.07

57-55-6

Mobilité dans le sol Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément à la réglementation locale, Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. Informations relatives au transport

DOT Non réglementé

TMD Non réglementé

IATA Non réglementé

IMDG Non réglementé

15. Informations sur la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :.

CERCLA

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65:

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Noir de carbone - 1333-86-4	Carcinogen
Diéthanolamine - 111-42-2	Carcinogen
Acrylate d'éthyle - 140-88-5	Carcinogen
Éthylène glycol - 107-21-1	Developmental

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Propylène glycol 57-55-6	X	-	X
Triéthanolamine 102-71-6	X	X	X
Noir de carbone 1333-86-4	X	X	X
Glycérine 56-81-5	X	X	X
Éther de triéthylèneglycol et de monobutyle 143-22-6	X	-	X
Diéthanolamine 111-42-2	X	X	X
Natriumhydroxid 1310-73-2	X	X	X
Nitrate de magnésium 10377-60-3	X	X	X
Acrylate d'éthyle 140-88-5	X	X	X
Éthylène glycol 107-21-1	X	X	X
Cyclohexane 110-82-7	X	X	X
Acide phosphorique 7664-38-2	X	X	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

16. Autres informations

NFPA Risques pour la santé 0 Inflammabilité 0 Instabilité 0 Dangers particuliers -
0
HMIS Risques pour la santé *Inflammabilité 0 Dangers physiques 0 Protection individuelle

X

Légende Étoile des risques chroniques * = *Danger chronique pour la santé***Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation de la peau

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs)

EPA (Agence de protection de l'environnement)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique

Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique

Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 13-juin-2022

Date de révision 13-juin-2022

Note de révision Libération initiale.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique